



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

centre de vacances familiales des Houches

Question écrite n° 118205

Texte de la question

Alerté par les adhérents des Amis de la nature du Grand Ouest, M. Philippe Tourtelier attire l'attention de M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer sur la situation extrême à laquelle est confrontée l'Association de gestion du centre de vacances Amis de la nature (AGCVAN). Celle-ci voit son activité de tourisme social compromise en raison du non-versement du solde d'une subvention, soit 140 000 euros, qui lui a été attribuée dans le cadre d'une convention n° 03-74-144551 en date du 1er juillet 2003. Cette subvention, d'un montant de 192 840 euros, a pour objet la réhabilitation du centre de vacances familiales des Houches (74310), propriété de la Fédération française de l'Union touristique des amis de la nature (FFUTAN). Le chalet fédéral national pourrait ne plus pouvoir fonctionner et disparaître, car la carence ministérielle oblige les sections locales et régionales des Amis de la nature à régler les prestations des entreprises ayant réalisé la réhabilitation de leur maison de vacances. Le tissu associatif ne pourra sans difficulté se substituer longtemps à l'État et, de fait, c'est une partie du tourisme social, l'accueil du plus grand nombre, qui sont compromis. Sans compter les conséquences pour les personnels employés. C'est pourquoi il lui demande d'intervenir rapidement afin que le solde de cette subvention soit versé à l'AGCVAN.

Texte de la réponse

Le budget voté pour 2007 permettra de couvrir une grande partie de la dette constatée dans le domaine de la consolidation des équipements du tourisme social. Des crédits seront délégués dans les prochains jours à la délégation régionale au tourisme (DRT Rhône-Alpes) couvrant la totalité de la dette de l'État à ce jour soit 102 398 euros.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Tourtelier](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 118205

Rubrique : Tourisme et loisirs

Ministère interrogé : transports, équipement, tourisme et mer

Ministère attributaire : transports, équipement, tourisme et mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 février 2007, page 1511

Réponse publiée le : 27 mars 2007, page 3207